



**N° 13    Juillet 2023**

L'été est revenu, nous nous réjouissons du retour des beaux jours.

Toutefois les alertes climatiques rapportées par les médias nous rappellent que les risques d'incendie sont majeurs. Les feux de végétaux sont interdits et le débroussaillage aux abords des habitations et des exploitations agricoles est une obligation réglementaire rappelée avec force cette année encore par le préfet de l'Ardèche.

En outre, cette période de temps anormalement chaud et de déficit hydrique nécessite une utilisation parcimonieuse et raisonnable de l'eau. Sur ce point également des restrictions réglementaires sont établies par l'autorité préfectorale. Sur ces deux points les derniers arrêtés préfectoraux sont affichés en mairie, je vous invite à les consulter.

Nous avons la chance de vivre dans un environnement de bois, de forêts et de verdure qu'il est nécessaire de préserver. Soyons des citoyens responsables et vigilants.

L'été est aussi le retour des touristes et des vacanciers venus apprécier notre village, des soirées familiales ou entre amis, des parties de boules.... Respectons les règles simples du « bon et bien vivre » et profitons alors ensemble de ces moments agréables sans oublier nos voisins et ceux que les travaux ou les obligations appellent de bon matin.

Bel été à chacune et à chacun.

Vous pouvez faire connaître vos observations ou poser vos questions en vous adressant à Monsieur le maire, par courrier : Mairie 20 route de BOZAS 07410 BOZAS, ou par mèl : [mairie@bozas.fr](mailto:mairie@bozas.fr)

## De nombreuses manifestations ont eu lieu durant ces derniers mois

### - Opération nettoyage : 1<sup>er</sup> avril

Comme les années précédentes, l'équipe de bénévoles, fidèle, était à nouveau mobilisée pour participer au nettoyage de notre commune. Merci à toutes et tous pour cette action citoyenne qui rend notre village plus agréable et réduit la pollution de notre environnement. Pour le plaisir de tous, évitons de jeter nos déchets sur la voie publique.



### - La chasse aux œufs : 15 avril

Munis de leurs petits paniers, les enfants furent nombreux à parcourir BOZAS à la recherche des œufs en chocolat apportés par les cloches.



### - Vif succès pour le concours de pétanque du 6 mai

Le 6 mai dernier FAB avait organisé sous la houlette de sa présidente, Isabelle HEROGUELLE, le traditionnel concours de pétanque. L'ambiance était chaleureuse et chacun a pris plaisir à jouer en se désaltérant à la buvette.



Les heureux gagnants : Fabien et Pierrick

### - Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

En ce jour du 8 mai, nous avons commémoré la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945 et honoré la mémoire des millions de morts militaires et civils victimes de cette sombre période.

Cette année, fidèle à la tradition qui est d'impliquer les jeunes de la commune à la transmission du souvenir et du devoir de mémoire, c'est Léonie ALEXANDRE qui a lu le message des anciens combattants.

Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts.



La manifestation a été clôturée par un vin d'honneur offert par l'association des Anciens combattants présidée par Monsieur Joseph DELOCHE.



## **- La nature appartient à tous, partageons-la en bonne intelligence : bilan de la réunion publique du 21 avril**

Le 21 avril à l'initiative du maire de BOZAS sollicité par plusieurs habitants de la commune, une réunion publique a été organisée salle Aimé DELOCHE. Plusieurs thèmes ont été abordés qui concernaient les conditions de la pratique de la chasse sur le territoire communal et divers sujets du quotidien, les nuisances engendrées par la divagation des chiens, les pratiques culturelles et l'emploi des produits phytosanitaires...

Les informations communiquées par Monsieur Bernard LAQUET, président de l' Association communale de chasse agréée ( ACCA) de la commune, ont permis un échange fructueux entre les chasseurs et les habitants présents. L'intervention de Monsieur GRAS, qui représentait la brigade de gendarmerie de SAINT-FELICIEN a complété utilement les débats.

La nécessité d'une meilleure communication s'est révélée nécessaire. Des opérations sur le terrain lors de la prochaine saison de chasse seront organisées dans un but pédagogique et préventif.

La cohabitation entre chasseurs et promeneurs, c'est possible. Il suffit d'adopter les bons réflexes et de mieux connaître ceux avec qui on partage la nature.

Le président de l'ACCA s'est engagé à rappeler quelques principes et règles de base lors de la prochaine assemblée générale de l'association, ce qu'il a fait le 25 juin.

## **- ACCA (association communale de chasse agréée) de BOZAS : assemblée générale du 25 juin**

Notre association est constituée de 47 adhérents, elle est représentée par un conseil d'administration de 6 personnes : le président Bernard LAQUET, le vice-président David CHALAYE, le secrétaire Alain ALEXANDRE, le trésorier Jacques PERRET, le vice trésorier Gaétan ALEXANDRE et le membre Jonathan LAVIS.

La période d'ouverture de la chasse pour cette année 2023 sera du 10 septembre au 28 février 2024. Ces dates peuvent être amenées à évoluer pour différentes causes (dégâts de gibier sur les cultures agricoles, parution d'arrêtés préfectoraux, etc.)

La chasse peut être pratiquée soit en individuel (souvent pour le petit gibier) soit en battue organisée par l'une des 3 équipes pour le gros gibier (sanglier, chevreuil).

Le 25 juin dernier a eu lieu notre assemblée générale qui nous a permis de traiter les différents points habituels : validation du bilan financier, rédaction de notre règlement pour

la saison à venir, la fête du village commune avec les autres associations de BOZAS prévue pour le 13 août.

Un point particulier a été fait sur le bien vivre ensemble sur notre beau territoire qu'est la commune de BOZAS. Nous avons sensibilisé nos adhérents aux règles de sécurité en action de chasse, rappelé que toute rencontre avec d'autres utilisateurs de la nature doit être cordiale et bienveillante, savoir expliquer ce que l'on fait. La chasse est pratiquée pour réguler les populations de gibier afin que leurs nuisances sur les cultures agricoles soient acceptables par nos agriculteurs. Nous comptons également sur tous les pratiquants nature



pour être aussi courtois avec nous, et oui nous constatons malheureusement des panneaux de signalement de battues jetés dans les buissons...

Nous tenons à remercier nos chasseurs qui contribuent à maintenir les chemins et sentiers débroussaillés et praticables pour tous, ils contribuent également à la vie de la commune.

Cordialement

Les membres du conseil d'administration et les adhérents.

### - L'incontournable Ardéchoise

L'Ardéchoise fêtait ses trente ans cette année. Nous y étions.

L'Ardéchoise est non seulement une course mais c'est aussi la découverte de magnifiques points de vue. C'est une rencontre avec les habitants des villages traversés par les cyclistes. L'occasion pour eux de déguster des spécialités locales.

L'Ardéchoise, on y vient pour le vélo mais aussi pour l'ambiance festive. Cette année 2023 encore, l'Ardéchoise a traversé BOZAS. Nos associations avaient mis beaucoup d'entrain à préparer le passage des coureurs. Merci à eux pour leur disponibilité et leur dynamisme.



## Date à retenir

### - Le 13 août prochain : la fête s'invite de nouveau au village

Sur invitation des différentes associations de la commune, rendez-vous est donné aux villageois le dimanche 13 août à BOZAS. Les festivités commenceront à 14h. par le concours de pétanque, suivi à 15h par des animations diverses et variées. Vers 18 h, la batterie fanfare Sainte Victoire entrera en action pour nous faire vivre un bon moment de convivialité.

Dans une ambiance « détente », un repas, paella et dessert, sera servi sur réservation, à faire avant le lundi 7 Août (tel 06 88 98 26 99) avec possibilité de vente à emporter.

Une soirée dansante clôturera cette journée.

Venez nombreux

## La vie de la commune

Johanes est ravi de ne plus être seul et d'avoir un petit frère. Léandre est né le 10 mai. Il est le second fils d'Anaëlle et Sylvain BERTRAND.



.....

## CET ETE RESTONS PLUS QUE JAMAIS VIGILANTS

A l'heure où nous écrivons, les services préfectoraux appellent notre attention sur trois points :

- Le risque canicule : protégeons les personnes fragiles de notre entourage
- L'usage de l'eau : nous entrons en « alerte renforcée » avec les restrictions qui l'accompagne
- Le risque d'incendie : l'utilisation du feu est à proscrire, aussi le feu d'artifice envisagé lors de la fête du 13 août est reporté.

# LES URGENCE**S** C'EST PAS **UNE** EVIDENCE

- Renouvellement d'ordonnance
- Coup de chaleur
- Infection bénigne...

**CERTAINES SITUATIONS  
NE JUSTIFIENT EN RIEN  
DE SE RENDRE  
AUX URGENCES.**

Just-Happiness

## MES RÉFLEXES

avant de me déplacer



Je prends conseil  
auprès de **MON MÉDECIN**  
ou de **MON PHARMACIEN**



Je trouve un lieu de  
**CONSULTATION**  
**SANS RENDEZ-VOUS**



J'appelle  
**LE 15**

GENDARMERIE  NATIONALE



**PRENEZ RENDEZ-VOUS,**  
PAR INTERNET,  
**AVEC LES GENDARMES**  
DANS LA BRIGADE DE VOTRE CHOIX



DEPUIS LE PORTAIL  
[LANNUAIRE.SERVICE-PUBLIC.FR](http://LANNUAIRE.SERVICE-PUBLIC.FR)



EXPÉRIMENTATION  
DANS LE LOIRET  
ET L'ILLE-ET-VILAINE

Ma gendarmerie  
**en ligne!**



ET TOUS LES JOURS SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR :

